


Numéro	DL170612-MP01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaine – Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé	
Objet	Avenant N° 1 au bail emphytéotique du 14 novembre 2016 conclu avec le Conservatoire des Sites Alsaciens – lieudit Hertenmatten	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 29 juin 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-neuf juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Claude FROEHLI, Maire.

Etaients présents :

Monsieur Claude FROEHLI, Maire, Madame Séverine MAGDELAINI, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, Monsieur Naoufel GASMI, adjoints, Madame Edith ROZANT, Madame Dominique GUILLIEN-ISENMANN, Monsieur Jacques BIGOT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Monsieur Yves HAUSS, Madame Fabienne COSMO, Madame Catherine MILLOT, Madame Sonia LAUBER, Madame Sophie QUINTIN, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Alain MAZEAU, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

Etaients excusés :

- Madame Carine ERB ayant donné procuration à Monsieur Bernard LUTTMANN
- Madame Carolle HUBER ayant donné procuration à Madame Edith ROZANT
- Monsieur Emmanuel LOUIS ayant donné procuration à Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE
- Monsieur Jérémy DURAND ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS ayant donné procuration à Monsieur Naoufel GASMI

Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	23 juin 2017
Date de publication délibération :	4 juillet 2017
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	4 juillet 2017

Numéro	DL170612-MP01	1/2
Matière	Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé	

III. PATRIMOINE COMMUNAL

1. AVENANT N° 1 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU 14 NOVEMBRE 2016 CONCLU AVEC LE CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS – LIEUDIT HERTENMATTEN

Par acte en date du 14 novembre 2016, pris en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en séance du 3 mars 2016, la commune d'Illkirch-Graffenstaden a donné à bail au Conservatoire des sites alsaciens les parcelles cadastrées à Illkirch-Graffenstaden, en section 59 n° 235/156 et 236/156, respectivement d'une contenance approximative de 1 hectare, 62 ares et 38 centiares et de 17 centiares. Ces immeubles sont issus de la parcelle cadastrée en section 59 n° 156, d'une contenance approximative de 1 hectare, 62 ares et 55 centiares.

Toutefois, ainsi que le preneur en avait été informé initialement, la parcelle cadastrée en section 59 n° 236/156 est destinée à accueillir en partie l'aménagement d'une bande cyclable le long de la route départementale 222.

La conclusion d'un avenant permettra d'exclure ledit bien, d'une contenance d'environ 17 centiares, du bail emphytéotique du 14 novembre 2016, permettant ainsi à la commune d'en céder la propriété à l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de l'opération évoquée ci-avant et de la libérer de toute inscription au Livre Foncier.

En outre, suivant la libération de toute occupation sur les parcelles cadastrées en section 60 n° 26 et 27, situées dans le prolongement du terrain loué au PRENEUR et de même nature, le présent avenant a également pour objet d'intégrer au bail emphytéotique du 14 novembre 2016 lesdits biens afin d'en renforcer la destination et la cohérence du projet poursuivi.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soustraire aux biens objets dudit bail emphytéotique, la parcelle ci-dessous désignée :

Sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden,

- la parcelle cadastrée en section 59 n° 236/156, lieudit HERTENMATTEN, d'une contenance approximative de 17 centiares, en nature de TERRES/PRES.

En outre, les parcelles ci-dessous désignées ont vocation à intégrer le bail emphytéotique du 14 novembre 2016 :

Sur le ban communal d'Illkirch-Graffenstaden,

- la parcelle cadastrée en section 60 n° 26, lieudit WEICHENMATTEN, d'une contenance approximative de 20 ares et 61 centiares, en nature de PRES ;
- la parcelle cadastrée en section 60 n° 27, lieudit WEICHENMATTEN, d'une contenance approximative de 16 ares et 37 centiares, en nature de PRES.

En conséquence de ce qui précède, seules les parcelles cadastrées en section 59 n° 235/156, ainsi que, en section 60 n° 26 et 27, demeureront l'objet du bail emphytéotique du 14 novembre 2016.

Numéro	DL170612-MP01	2/2
Matière	Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine privé	

Les autres dispositions du bail emphytéotique, autrement dit celles qui ne sont pas expressément modifiées ou contraires à l'avenant, demeurent inchangées et pleinement applicables, notamment aux biens à inclure au bail.

Vu le plan de localisation des parcelles cadastrées en section 60 n° 26 et 27, le projet d'avenant et le bail emphytéotique du 14 novembre 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la conclusion de l'avenant n° 1 au bail emphytéotique du 14 novembre 2016 dans les conditions décrites ci-dessus ainsi que dans le projet figurant en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ou tout acte et toute pièce permettant de mettre en œuvre la présente délibération.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération**

Pour extrait conforme

**Le Maire
Claude FROEHLY**

